

## A V I S P U B L I C

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière , lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2018, a adopté le règlement 250-2018 pour **l'abrogation des règlements suivants :**

Règlement 242-2018 visant à modifier le plan d'urbanisme numéro 192-2012

Règlement 243-2018 visant à modifier le règlement de zonage numéro 193-2012

Toute personne intéressée par ce règlement peut le consulter au bureau de la soussignée durant les heures régulières d'ouverture.

**DONNÉ A SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE, CE 4<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2018.**

Je soussignée, Christiane Berger, directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, certifie par les présentes sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre seize et quinze heures de l'après-midi le 4<sup>e</sup> jour de décembre 2018.

**EN FOI DE QUOI,** je donne ce certificat, ce quatrième jour de décembre de l'an deux mille dix-huit.

---

Christiane Berger  
Directrice générale &  
Secrétaire/trésorière